

**Actes de violence dans les établissements  
publics genevois d'enseignement  
recensés dans SIGNA**

**Année scolaire 2020-2021**

---



**Youssef Hrizi**

**Octobre 2021**

## Remerciements

Nous tenons à remercier :

- l'ensemble des établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II pour leur participation au recensement,
- le groupe « vie et climat scolaire » pour les échanges et réflexions menés autour de la problématique des violences en milieu scolaire,
- Mme Aurore Duteil, directrice adjointe du SRED, pour son suivi et sa relecture attentive et M. Narain Jagasia, responsable de l'édition, pour sa relecture et le soin apporté à la mise en forme.

## Avertissements

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

*Les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent varier de 99% à 101%.*

### Compléments d'information :

Youssef Hrizi  
Tél. +41/0 22 546 71 32  
[youssef.hrizi@etat.ge.ch](mailto:youssef.hrizi@etat.ge.ch)

### Responsable de l'édition :

Narain Jagasia  
Tél. +41/0 22 546 71 14  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

### Internet :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education>

### Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)  
12, quai du Rhône - 1205 Genève  
Tél. +41/0 22 546 71 00

Document 21.031

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du service de la recherche en éducation.*

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
Organisation du rapport.....	5
L'essentiel en bref.....	6
<b>1. La violence en milieu scolaire .....</b>	<b>7</b>
1.1 Qu'entend-on par violence ?.....	7
1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?.....	7
1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?.....	7
<b>2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève .....</b>	<b>9</b>
2.1 Origine du recensement .....	9
2.2 Objectifs du recensement.....	9
2.3 Critères de recensement et informations collectées .....	10
2.4 Récoltes et traitement des données.....	10
<b>3. Résultats de l'année scolaire 2020-21.....</b>	<b>11</b>
3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire .....	11
3.2 La nature des incidents graves .....	12
3.3 Les profils des auteurs et des victimes .....	14
3.4 Les lieux .....	15
3.5 Les suites données sur le plan institutionnel .....	16
3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement .....	17
<b>4. Comparaison dans le temps.....</b>	<b>19</b>
4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés.....	19
4.2 Évolution de la nature des incidents .....	20
4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes .....	21
4.4 Évolution des lieux .....	22
4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel.....	23
<b>Bibliographie.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>26</b>



# Introduction

Le climat scolaire est une préoccupation constante des acteurs liés de près ou de loin à la communauté scolaire. Cette attention se traduit sous la forme de diverses questions, parmi lesquelles la violence (et ses différentes déclinaisons visibles ou invisibles) est sans doute l'objet le plus directement thématiqué au sein de la communauté scolaire ou dans l'espace public. Plusieurs interrogations relevant de son évolution (*la violence à l'école augmente-t-elle ?*), de ses métamorphoses (*les manifestations violentes sont-elles identiques à celles observées autrefois ?*), de ses causes (*quelles sont les raisons de ces violences ?*) et de son traitement institutionnel (*quelles actions sont mises en place pour lutter contre la violence ?*) se posent de manière récurrente.

Ces préoccupations ne sont toutefois pas nouvelles puisque la question plus générale de la violence des jeunes s'est d'abord posée dans les contextes locaux au début des années 1990. Dans le canton de Genève, le constat d'une recrudescence d'actes de vandalismes sur les infrastructures et les équipements sportifs de Meyrin<sup>1</sup> amène la commune à organiser une quinzaine d'information et de prévention de la violence (1993). Relayé par la presse, cet événement marque le point de départ d'un débat public sur la violence institutionnelle et urbaine dans le canton.

En 1998, un autre événement fortement médiatisé soulève à nouveau la question de la violence juvénile. Les violents débordements qui se sont déroulés à Genève en marge du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conduit le Conseil d'État à mandater un conseil d'experts pour étudier la violence des jeunes en milieu urbain. L'expertise scientifique demandée vise alors à mettre en évidence les raisons de ces débordements et à dégager des pistes de solutions dans une perspective préventive. Le second volet du mandat donne lieu à la publication d'un rapport (Vuille & Gros, 1999) dans lequel les experts dégagent 11 recommandations. L'une d'entre elles préconise *l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement* (recommandation n°2).

Cette prescription amorce la mise en place d'un recensement des violences en milieu scolaire. Le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) mandate le service de la recherche en éducation (SRED) pour quantifier et qualifier les faits de violence qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Un rapport annuel est ainsi publié pour rendre compte de ce recensement, fondé sur les actes déclarés par les établissements.

## Organisation du rapport

La première partie du présent rapport propose quelques éléments généraux sur la violence en milieu scolaire (définition, opérationnalisation et mesure de la violence). La deuxième partie est consacrée à la présentation du recensement des actes de violence (origine, objectif du recensement, informations collectées et récoltes des données, nouveautés). Enfin, les troisième et quatrième parties présentent les résultats du recensement à travers l'analyse descriptive des incidents graves survenus au cours de l'année 2020-21 (troisième partie) et un regard longitudinal sur les cinq dernières années (quatrième partie).

---

<sup>1</sup> D'autres manifestations sur le thème de la violence des jeunes seront par ailleurs organisées dans cette période (quinzaines d'information à la Maison de quartier de la Jonction [1993] puis dans la commune de Vernier [1995]).

## **L'essentiel en bref**

Le présent rapport présente une description des actes tels qu'ils sont déclarés par les établissements publics genevois au cours de l'année scolaire 2020-2021. Les données sources du présent recensement sont uniquement constituées des actes enregistrés dans l'application informatique SIGNA par ces mêmes établissements et de fait, dépendent entièrement de cette déclaration.

Le nombre d'incidents graves – c'est-à-dire les actes vérifiant l'une des conditions suivantes : avoir une qualification pénale évidente, avoir fait l'objet d'un signalement à une instance spécifique et avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire – ainsi déclarés par les établissements publics genevois s'élève à 350 sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-21.

La majorité des actes de violence survenus en 2020-21 se situent dans les degrés secondaires. Les établissements de l'enseignement secondaire II concentrent ainsi 42% des incidents graves recensés (secondaire I : 37%, primaire : 20%).

Les incidents tels que déclarés par les établissements publics genevois relèvent avant tout de la catégorie des atteintes à autrui (62%). Dans les établissements de l'enseignement primaire et secondaire I, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (respectivement 39% et 37%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste à équivalence sous des formes verbales (24%).

Selon les données enregistrées, les élèves et le personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) sont les plus confrontés aux violences scolaires. Si l'implication des élèves est observée tant du côté des auteurs (73% des incidents graves perpétrés) que des victimes (48%), plus d'un incident grave sur quatre est dirigé à l'encontre du personnel et plus particulièrement du corps enseignant.

# 1. La violence en milieu scolaire

Nous souhaitons ici apporter quelques précisions sur le traitement de la violence dans la littérature scientifique. Nous proposons d'aborder de manière succincte les contours (définition) et contenus (opérationnalisation) de la violence ainsi que sa mesure.

## 1.1 Qu'entend-on par violence ?

Avant d'ambitionner une mesure de la violence, il nous semble indispensable d'apporter quelques éléments de définition. En consultant la littérature, nous sommes amenés au constat suivant : il n'existe pas de définition univoque de la violence. Les chercheurs pour aborder ce sujet mobilisent diverses définitions (Bauer et al., 2010) lesquels positionnent la violence entre une conception restrictive, renvoyant au champ de la délinquance (et c'est donc du côté de la Loi qu'elle se définit) et une conception plus subjective, où l'individu identifie comme « violence » tout ce qu'il ressent ou reconnaît comme tel (p. ex. Carra, 2009).

Au-delà de ces différentes considérations, les chercheurs paraissent s'accorder sur le caractère évolutif de la notion de violence. Cette dernière pouvant évoluer selon les époques, les contextes, les systèmes culturels ou encore la position des acteurs (p. ex. élèves, parents, enseignants, direction de l'école).

## 1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?

Compte tenu des différentes possibilités de définition, un nombre relativement important d'événements ou de situations peuvent prétendre au qualificatif « violent ».

Ainsi, toute une série d'actes réprimés par le code pénal (p. ex. violences physiques, menaces, racket, viol, meurtre), transgressant les normes notamment scolaires (p. ex. non-respect du règlement, retards répétitifs, chahut dans la classe, absentéisme) ou encore, en référence au caractère très subjectif de la définition, ressentis ou vécus comme « violents » par tout un chacun (p. ex. brimades, agressivité, notations scolaires) sont susceptibles d'être pris en considération lors de la mesure de la violence.

## 1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?

Plusieurs approches méthodologiques sont employées pour étudier la violence en milieu scolaire.

La quantification du phénomène s'effectue selon deux approches<sup>2</sup>. La première, axée sur les individus, interroge au moyen d'un questionnaire les élèves sur leur expérience vis-à-vis de la violence en tant que victimes de faits (enquête de victimation), d'auteurs (enquête auto-rapportée) ou selon leur position de témoin. Des études similaires ciblent également des populations d'adultes selon leur statut d'enseignants ou de parents. La seconde approche, centrée sur les événements, consiste à enregistrer systématiquement l'ensemble des faits graves qui sont constatés ou portés à connaissance de l'institution scolaire par le biais d'enquêtes administratives.

---

<sup>2</sup> Précisons que ces deux approches font généralement référence à des définitions différentes de la violence. Les enquêtes administratives s'appuient généralement sur une définition déterminée (actes d'une certaine gravité) alors que dans les enquêtes déclaratives, ce qui relève ou pas de la violence revient à l'enquêté.

Ce champ d'étude compte également d'autres types de recherches poursuivant divers objectifs (p. ex. évaluation de dispositifs de prévention, identification de facteurs de risques, étude du mode de vie et de la culture des jeunes, étude sur le climat d'établissement) et faisant appel à des méthodologies variées (p. ex. enquêtes de terrain, approche ethnographique).

Si ces quelques éléments permettent de mieux cerner les contours de la violence, ils mettent également en lumière l'étendue des possibilités d'études dans ce domaine. Les nombreux travaux, mobilisant l'une ou l'autre des définitions, opérationnalisations ou méthodologies, participent à approfondir la connaissance scientifique de la violence à l'école. Debarbieux (2011) rappelle ainsi la complémentarité de ces différentes approches : « *croiser les sources et multiplier les regards est une base méthodologique constante pour toute enquête en sciences humaines. On sait depuis longtemps qu'aucun indicateur ne peut se suffire à lui seul et que seule leur multiplicité peut permettre d'approcher [...] la violence à l'école.* »



## 2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève

Évaluer l'ampleur de la violence à l'école reste une préoccupation majeure des travaux scientifiques (Feyfant, 2010). À Genève, la quantification de ce phénomène se fonde principalement<sup>3</sup> sur une enquête administrative. Cette enquête annuelle correspond au recensement des actes de violence qui interviennent au sein des écoles publiques des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Les directions d'établissement renseignent l'application sur l'année scolaire. Depuis 2007, le SRED est chargé de l'exploitation des données enregistrées par les établissements, ce qui donne lieu à une publication annuelle<sup>4</sup>.

### 2.1 Origine du recensement

Les premiers outils informatiques permettant le recensement des actes de violence à l'école ont été développés en France dans le milieu des années 1990<sup>5</sup>. Une période exploratoire durant laquelle se sont succédés plusieurs outils et instruments a été nécessaire avant la mise en service à la rentrée 2001-2002 de l'application SIGNA (diminutif de « signalement ») dans tous les établissements scolaires. Les membres de la direction des établissements, ou responsables de circonscriptions, étaient alors tenus de renseigner systématiquement dans l'application informatique les faits de violences survenus au sein de l'école.

À Genève, en réponse à la recommandation<sup>6</sup> du collège d'experts en charge de l'étude de la violence des jeunes en milieu urbain, le DIP a obtenu en 2004 la mise à disposition de l'application SIGNA utilisée en France. Entre 2004 et 2006, une phase de travail a permis d'adapter l'application au contexte genevois, son expérimentation auprès d'un échantillon d'établissements des trois degrés d'enseignement et l'évaluation de son utilisation. La généralisation de l'application SIGNA à l'ensemble des écoles du canton a été rendue effective dès la rentrée scolaire 2007-08.

### 2.2 Objectifs du recensement

L'objectif du recensement SIGNA est de disposer d'une mesure régulière des actes violents qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Le recensement vise notamment à quantifier et qualifier les faits de violence en termes de types d'actes, les conditions de leur déroulement (contexte), les conséquences et les suites données sur le plan institutionnel ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs.

---

<sup>3</sup> Plusieurs enquêtes ponctuelles, traitant notamment de la victimisation des élèves, ont également été menées à Genève. Certains de ces travaux ont fait l'objet de synthèses (cf. Gros, 2013 ; Kaiser & De Marcellus, 2009).

<sup>4</sup> Les différentes publications sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/document/signa-recensement-faits-violence-etablissements-scolaires-publics>.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations, voir notamment Bauer et al. (2010).

<sup>6</sup> Pour rappel, les experts préconisaient le dénombrement systématique des violences dans les écoles publiques genevoises.

### 2.3 Critères de recensement et informations collectées

Les faits recensés renvoient à des **actes de violence considérés comme graves**, c'est-à-dire, selon ses concepteurs, répondant à l'une des conditions suivantes au moins<sup>7</sup> :

- les faits dont la qualification pénale est évidente,
- les faits qui font l'objet d'un signalement à la police ou à la justice,
- les faits ayant un retentissement important dans la communauté éducative.

Chaque incident signalé dans SIGNA s'accompagne d'informations complémentaires permettant de renseigner :

- la *nature de l'événement* : une vingtaine de catégories préétablies<sup>8</sup> sont proposées et regroupent les incidents selon quatre types d'atteintes (atteintes à autrui, atteintes aux biens, atteintes à la sécurité, autres faits graves),
- le *lieu de l'événement* (une vingtaine de catégories sont proposées),
- les informations relatives à l'*auteur* et à la *victime* (genre et tranche d'âge respectifs),
- les *conséquences et suites données* sur le plan institutionnel (signalement à la justice, à la police, aux services du département ; plainte déposée ; suite interne).

### 2.4 Récoltes et traitement des données

Les faits de violence sont saisis dans l'application informatique au niveau de chaque établissement scolaire par une personne désignée, tenue au devoir de réserve et de confidentialité. En général, cette responsabilité incombe aux directions d'établissements.

Les actes sont recensés dans SIGNA tous les deux mois, à raison de six périodes par année<sup>9</sup>. Il est à noter que les établissements peuvent renseigner le système en indiquant en retour qu'aucun événement n'est intervenu durant la période.

Les informations relatives aux auteurs et aux victimes des actes de violence sont anonymes. Seuls le genre, l'âge et la fonction des personnes concernées sont renseignés. Lors du traitement des données, les informations concernant les noms des établissements qui signalent les faits de violence sont totalement anonymisées.

Le SRED est en charge ensuite d'exploiter ces données sous la forme de tableaux et graphiques, ce qui donne lieu à une publication annuelle synthétisant les résultats sur la base des données sources renseignées par les établissements dans l'application pour l'année scolaire considérée.

---

<sup>7</sup> Précisons que depuis la rentrée scolaire 2007, la France s'est dotée d'une nouvelle enquête – SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) – pour recenser les faits de violence scolaire. Ce changement d'outil s'est accompagné d'une évolution des critères de recensement.

<sup>8</sup> L'ensemble des catégories est présenté en annexe 1.

<sup>9</sup> Période 1 : juillet-août ; période 2 : septembre-octobre ; période 3 : novembre-décembre ; période 4 : janvier-février ; période 5 : mars-avril ; période 6 : mai-juin.

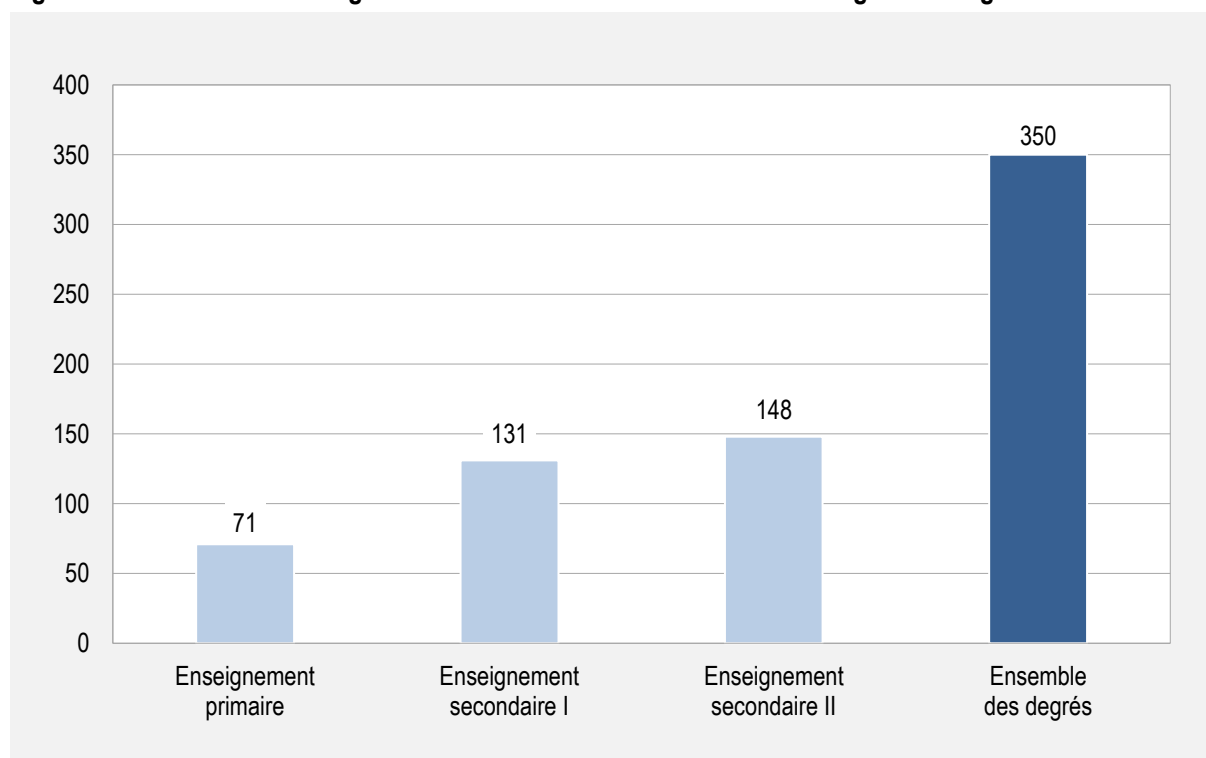
### 3. Résultats de l'année scolaire 2020-21

Ci-après est présentée l'analyse descriptive des résultats du recensement des actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement tels que renseignés pour l'année scolaire 2020-21 par ces établissements. Nous illustrerons de manière successive le volume des incidents graves qui sont recensés dans les écoles au cours de l'année scolaire, la nature de ces incidents, les auteurs et les victimes, les lieux où se déroulent ces actes ainsi que les suites données sur le plan institutionnel.

#### 3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire

Au cours de l'année scolaire 2020-21, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont signalé le déroulement de 350 incidents graves. La majorité de ces actes de violence se situent dans les degrés secondaires et particulièrement dans les établissements de l'enseignement secondaire II qui concentrent 42% des incidents graves recensés (N=148) (Figure 1).

Figure 1. Nombre d'incidents graves recensés dans les écoles selon le degré d'enseignement



Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2020-21

### 3.2 La nature des incidents graves

Les incidents graves qui ont lieu dans les établissements scolaires sont de natures diverses. Ils peuvent cependant être regroupés en quatre types d'atteintes réunissant une vingtaine d'actes de violence.

Les *atteintes à autrui* correspondent aux préjudices portés directement sur des personnes physiques. Le recensement actuel permet d'appréhender plusieurs formes de ces violences faites aux individus : le bizutage, les insultes graves, les menaces graves, le racket ou l'extorsion de fonds (y compris la tentative), les violences physiques avec ou sans arme, les violences physiques à caractère sexuel ainsi que les actes renvoyant aux atteintes à la vie privée ou au droit à l'image.

Les *atteintes aux biens* prennent en compte les dommages exercés sur les biens matériels et les équipements scolaires. Sont ici considérés toutes formes de dégradation de biens personnels, de locaux ou du matériel de l'école, les détériorations induites par des tags ainsi que le vol (y compris la tentative).

Les *atteintes à la sécurité* mettent en évidence les incidents graves faisant référence à une violation des règles de sécurité de l'école : le déclenchement des alarmes, l'incendie (y compris la tentative), l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement, le jet de pierres ou autres projectiles ainsi que le port d'arme.

La dernière catégorie rassemble une série d'*autres faits graves* qui, en raison de leur nature, n'intègrent pas les trois types d'atteintes susmentionnées. On recense ainsi le trafic de produits psychotropes, les autres trafics divers, les cas de suicide (y compris la tentative) ainsi que l'avènement d'autres faits graves non explicités.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-21, nous observons que la quasi-totalité des catégories d'incidents graves précitées a été recensée dans les écoles publiques genevoises, ce qui rappelle le caractère multiforme de la violence en milieu scolaire.

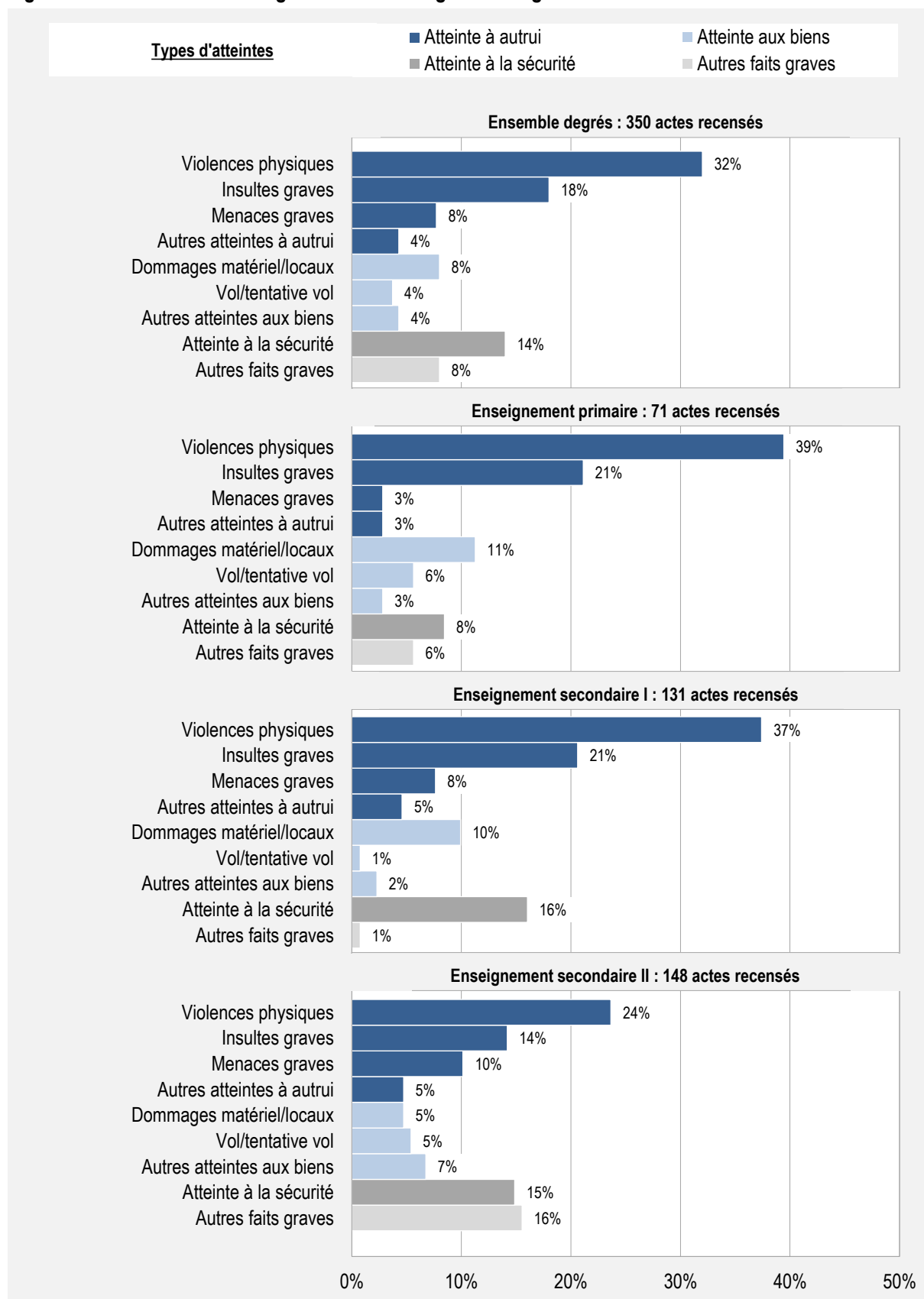
Pour illustrer la nature de ces actes (*Figure 2*), nous avons mis en évidence, pour chacun des degrés d'enseignement, les quatre types d'atteintes et les actes les plus fréquemment signalés<sup>10</sup>. Ainsi sont représentés, en ligne, les violences physiques, les insultes et menaces graves, les dommages causés au matériel/locaux ainsi que les vols. Ces cinq types d'actes concentrent à eux seuls entre 58% (enseignement secondaire II) et 80% (enseignement primaire) des déclarations.

De manière générale, la plupart des incidents relèvent des **atteintes à autrui**. Dans les établissements de l'enseignement obligatoire, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (primaire : 39% ; secondaire I : 37%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste à équivalence sous des formes physiques et verbales (insultes et menaces graves, 24%). Nous observons que les actes liés au bizutage, au racket, aux atteintes à la vie privée (y compris le droit à l'image) ainsi que les violences à caractère sexuel – regroupées sous la catégorie des autres atteintes à autrui – comptent parmi les moins signalés. Précisons que ces actes sont plus difficilement repérables puisque leur identification repose avant tout sur le dévoilement ou la dénonciation des faits par les victimes qui parfois taisent de tels événements aux autorités (école, police, justice, etc.).

---

<sup>10</sup> Le détail des incidents graves est présenté en annexe 2.

Figure 2. Nature des incidents graves selon le degré d'enseignement



N.B. Les « violences physiques » regroupent les faits perpétrés avec la présence d'une arme et sans arme. Les violences physiques impliquant une arme sont très marginales (ensemble des degrés : 29% sans arme et 3% avec arme ; primaire : 38% sans arme et 1% avec arme ; secondaire I : 34% sans arme et 3% avec arme ; secondaire II : 20% sans arme et 4% avec arme).

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2020-21

Les **atteintes aux biens** représentent la seconde catégorie de violence la plus déclarée (20% de l'ensemble des atteintes déclarées au primaire, contre 13% au secondaire I et 17% au secondaire II). Elles se manifestent avant tout par des dégradations de matériel et d'équipement scolaire (entre 5% et 11% selon les degrés), des vols ou tentatives (jusqu'à 6%), mais également par la présence de tags ou, dans de rares cas, la détérioration de biens personnels (autres atteintes aux biens, entre 2% et 7%).

Les incidents graves relevant de la **transgression des règles de sécurité de l'école** se déroulent essentiellement dans les degrés secondaires. Au secondaire I, les atteintes à la sécurité font référence à des incendies ou tentatives (7%), des situations de possession d'arme (4%), des intrusions de personnes étrangères (3%) ainsi que des jets de pierres ou autres projectiles (2%). Au secondaire II, les actes correspondent principalement à des incendies (7%) et l'intrusion de personnes étrangères aux établissements (6%).

Enfin, nous observons que le recensement comprend une part variable (entre 1% et 16%) d'autres faits graves regroupant des cas de suicides (y compris tentatives), des trafics divers (p. ex. recel) et des faits dont la nature n'est pas précisée.

### 3.3 Les profils des auteurs et des victimes

La violence qui se manifeste à l'école est le plus souvent le fait d'élèves (*Figure 3*). Sur l'ensemble des degrés, 73% des incidents graves signalés sont attribués aux élèves de l'établissement. C'est au secondaire I que l'implication des jeunes en tant qu'auteurs est la plus importante (88%) : les actes perpétrés sont le plus souvent imputables à un seul élève (80%) et 8% des signalements renvoient à des violences commises en groupe. Si les élèves sont à l'origine de la plupart des incidents graves qui interviennent dans le cadre scolaire, ils en sont également les principales victimes : près de la moitié des déclarations évoquent des violences à l'encontre d'élèves. À l'instar d'autres travaux (p. ex. Debarbieux et al., 2018), nous relevons une surexposition des garçons – en tant qu'agresseurs et victimes – aux actes violents.

Les différents professionnels intervenant dans les écoles sont, pour leur part, très rarement impliqués en tant qu'auteurs. S'ils sont, au même titre que les élèves, confrontés aux violences scolaires, c'est bien en tant que victime : en moyenne, près de 30% des incidents graves sont dirigés à l'encontre du personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social). Il s'agit le plus souvent de situations de violences verbales (insultes et menaces graves) sur le personnel enseignant. Quelques faits renvoyant à des intégrités physiques sont également signalés.

La violence en milieu scolaire est aussi le fait de personnes qui sont extérieures à l'école. Sur l'ensemble de l'année 2020-21, 13% des incidents graves ont été perpétrés par des personnes n'ayant aucun rapport avec l'institution scolaire (entre 5% et 18% selon les degrés). Dans certains cas, principalement au primaire, les auteurs ont un lien de parenté avec un élève scolarisé. De manière plus générale, les faits déclarés renvoient majoritairement à des violences physiques (parfois verbales) ou des intrusions au sein des bâtiments.

Enfin, dans certaines situations les auteurs des incidents ne sont pas identifiés. Ce type de profil est davantage présent au niveau de l'enseignement secondaire II (22% des actes, contre respectivement 13% et 7% dans les degrés primaire et secondaire I) et correspond avant tout à des dégradations de locaux/matériel scolaires, des détériorations liées aux tags, des incendies (y compris tentatives).

Figure 3. Auteurs et victimes des incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 71 actes recensés	Enseignement secondaire I 131 actes recensés	Enseignement secondaire II 148 actes recensés	Ensemble des degrés 350 actes recensés
<b>Auteurs</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Élèves (y compris groupes)	69%	88%	61%	73%
<i>dont garçons</i>	61%	66%	39%	53%
<i>dont filles</i>	4%	17%	18%	15%
<i>dont genre non précisé</i>	4%	5%	5%	5%
Personnel de l'école	-	1%	1%	1%
Personnes extérieures à l'école	18%	5%	17%	13%
Auteur non identifié	13%	7%	22%	14%
<b>Victimes</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Élèves (y compris groupes)	51%	42%	51%	48%
<i>dont garçons</i>	34%	26%	25%	27%
<i>dont filles</i>	11%	13%	16%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	6%	3%	11%	7%
Personnel de l'école	32%	34%	20%	27%
<i>dont hommes</i>	3%	16%	9%	10%
<i>dont femmes</i>	28%	17%	10%	16%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	1%	1%	1%
Personnes extérieures à l'école	1%	1%	2%	1%
Biens matériels	15%	24%	27%	23%

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2020-21

### 3.4 Les lieux

L'analyse des lieux où se produisent les incidents relevant de la problématique des violences en milieu scolaire rappelle la complexité à délimiter les contours du périmètre de l'école (Figure 4). Ainsi, certains faits interviennent dans des temporalités ou des espaces qui se situent en dehors du temps et des bâtiments scolaires. Les abords immédiats de l'école et parkings alentours (18% en moyenne) comptent alors parmi les lieux les plus fréquemment mentionnés (trajet entre le domicile et l'école 3%, sorties scolaires 0.3%). Depuis l'accès généralisé aux moyens de technologie de l'information et de la communication, la violence entre pairs s'est implantée dans l'espace numérique. À Genève, en moyenne près de 1% des actes graves déclarés au cours de l'année scolaire 2020-21 se manifestent (ou sont relayés) sur les réseaux sociaux (p. ex. Facebook, Twitter), internet (p. ex. Youtube) ou par le biais des messageries instantanées (p. ex. WhatsApp, Snapchat, Messenger).

Lorsqu'elle se déroule dans l'enceinte de l'établissement (57% à 83% des incidents signalés), la violence s'observe principalement dans les lieux de vie communs ou d'enseignement. Les couloirs, cours de récréation, préaux et toilettes sont parfois le théâtre de violences entre élèves (principalement bagarres, insultes et menaces), de dégradations de biens (tags, dommage de locaux) ou de départ de feu. Dans les salles où sont dispensés les enseignements (classes et ateliers), les incidents impliquent le plus souvent des enseignants et des élèves ; les insultes graves (et menaces) à l'encontre du corps enseignant comptent alors parmi les actes les plus fréquemment signalés.

**Figure 4. Lieux de déroulement des incidents graves selon le degré d'enseignement**

	Enseignement primaire 71 actes recensés	Enseignement secondaire I 131 actes recensés	Enseignement secondaire II 148 actes recensés	Ensemble des degrés 350 actes recensés
Enceinte de l'école	83%	76%	57%	70%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	30%	29%	25%	27%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	52%	46%	30%	41%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	1%	2%	2%	2%
Abords de l'école	13%	19%	20%	18%
Trajet école / domicile	3%	4%	3%	3%
Sorties scolaires	1%	-	-	0.3%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)	-	1%	1%	1%
Lieu non précisé	-	-	19%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

N.B. Les actes dont le lieu n'est pas renseigné par les établissements de l'enseignement secondaire II (19%) renvoient à des situations diverses (principalement des cas de suicide ou tentatives et des atteintes à autrui).

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2020-21

### 3.5 Les suites données sur le plan institutionnel

Au cours de l'année scolaire 2020-21, les incidents graves qui se sont déroulés dans les établissements publics genevois n'ont pas systématiquement fait l'objet d'un signalement institutionnel (*Figure 5*). Dans la plupart des situations (entre 48% et 61% selon les degrés), les services de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), la police ou la justice n'ont pas été informés des événements. Le signalement à l'une de ces instances, le plus souvent la Police, fait quasi systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte de la part de la famille, de la personne impliquée et/ou de l'institution scolaire (83% des signalements). Les suites (ou sanctions) découlant des violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements scolaires.

**Figure 5. Incidents graves donnant lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique selon le degré d'enseignement**

	Enseignement primaire 71 actes recensés	Enseignement secondaire I 131 actes recensés	Enseignement secondaire II 148 actes recensés	Ensemble des degrés 350 actes recensés
Aucun signalement	48%	60%	61%	58%
Signalement à une instance :	48%	39%	39%	41%
<i>Police</i>	31%	37%	37%	36%
<i>Services de l'OEJ</i>	17%	2%	1%	5%
<i>Justice</i>	-	1%	-	0.3%
Signalement à plusieurs instances :	4%	2%	1%	2%
<i>Services de l'OEJ, Police et Justice</i>	3%	2%	-	1%
<i>Police et Justice</i>	1%	-	1%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SRED / Recensement SIGNA / Année scolaire 2020-21



### **3.6 Les actes graves commis dans le cadre d'une situation de harcèlement**

Depuis la rentrée 2019, le recensement SIGNA permet d'identifier parmi les événements recensés les actes commis dans le cadre d'une situation de harcèlement. Sur l'ensemble des 350 faits graves de violence déclarés lors de l'année scolaire 2020-21, 20 ont fait l'objet d'un signalement spécifique rapportant une situation de harcèlement.

Si ces situations sont rapportées dans l'ensemble des degrés d'enseignement (primaire : N=10 ; secondaire I : N=2 ; secondaire II : N=8), elles se manifestent sous des formes diverses : violences physiques (N=7) ou verbales (insultes ou menaces graves, N=2), dégradations d'effets personnels (N=3) ou d'autres faits (N=8 dont 5 faits non précisés).



## 4. Comparaison dans le temps

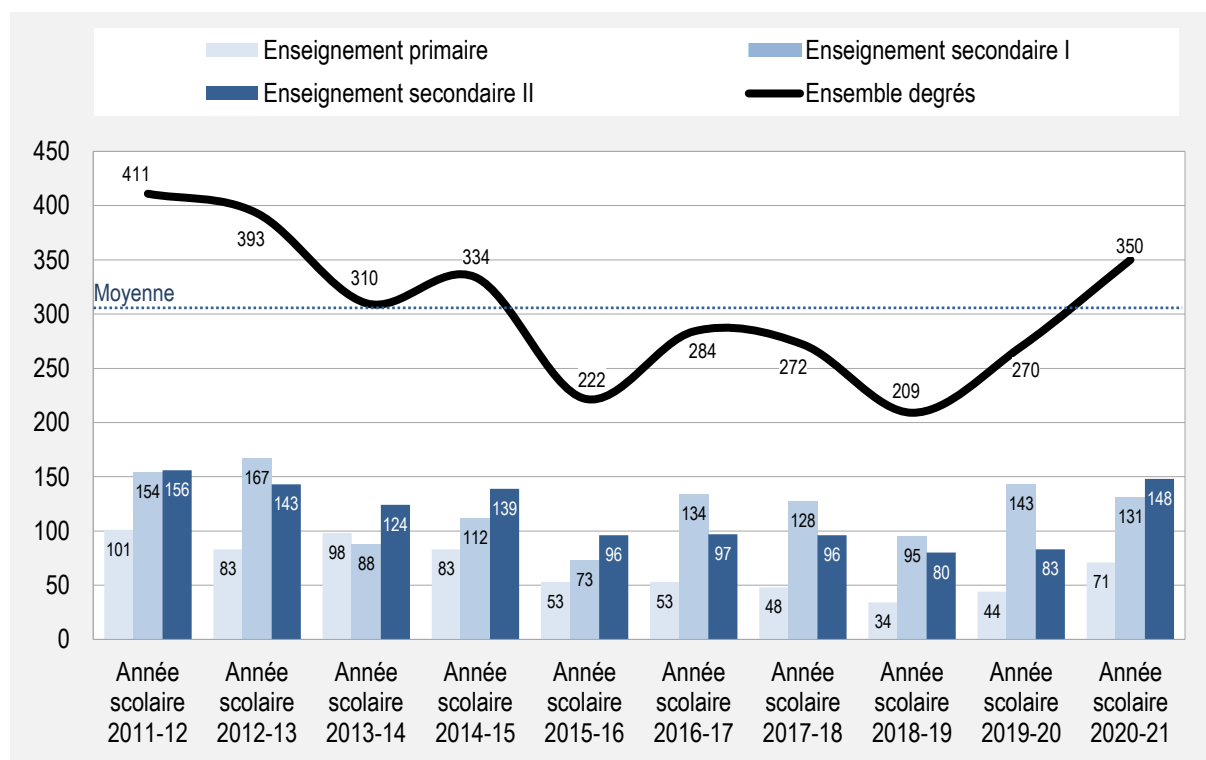
Nous proposons à présent un regard temporel sur les actes de violence déclarés dans les établissements publics genevois d'enseignement selon le recensement SIGNA des cinq à dix dernières années.

Nous rappelons cependant d'une part que le recensement effectué s'appuie sur les actes signalés par les établissements. D'autre part, la littérature scientifique (p. ex. Kaluszynski & Froment, 2000) appelle à la prudence en matière de suivi de la violence sur le long et court terme. Il est en effet difficile d'interpréter les résultats observés comme résultant d'une évolution réelle dans l'ampleur des phénomènes (plus ou moins de violence à l'école) ou d'un changement du regard porté sur la violence. Cette prudence est d'autant plus de mise sur la période écoulée notamment au regard de la situation particulière en terme sanitaire.

### 4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés

D'un point de vue quantitatif, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont déclaré 350 incidents graves pour l'année scolaire 2020-21. En nous référant aux recensements précédents, nous constatons que le nombre d'actes de violences rapportés par les écoles au cours des dix dernières années est relativement fluctuant (minimum = 209, maximum = 411, moyenne = 306) (Figure 6). Le niveau atteint en 2020 est plus important que la moyenne des signalements observés ces dernières années, cette hausse est particulièrement observée dans les degrés d'enseignement primaire et secondaire II.

Figure 6. Évolution du nombre d'incidents graves recensés dans les écoles au cours des dix dernières années



Source : SRED / Recensement SIGNA

## 4.2 Évolution de la nature des incidents

Concernant les cinq dernières années, la majorité des incidents graves recensés dans les écoles correspond à des actes portant atteinte à une personne physique : ils représentent, selon les années, entre 58% et 67% des signalements (*Figure 7*).

Figure 7. Évolution de la nature des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2020-2021
	284 actes recensés	272 actes recensés	209 actes recensés	270 actes recensés	350 actes recensés
<b>Atteinte à autrui</b>	<b>67%</b>	<b>60%</b>	<b>58%</b>	<b>59%</b>	<b>62%</b>
Violences physiques	29%	30%	29%	28%	32%
Insultes graves	28%	19%	18%	18%	18%
Menaces graves	5%	10%	8%	8%	8%
Violences sexuelles	2%	0.4%	1%	0.4%	1%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	1%	-	1%	1%	0.3%
Bizutage	2%	1%	0.5%	1%	0.3%
Atteinte vie privée / droit à l'image			Non recensé	2%	3%
<b>Atteinte aux biens</b>	<b>19%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>22%</b>	<b>16%</b>
Dommages matériel / locaux	11%	11%	15%	14%	8%
Vol / tentative de vol	5%	7%	7%	5%	4%
Tags	2%	6%	7%	3%	4%
Dommages aux biens personnels	1%	1%	1%	1%	1%
<b>Atteinte à la sécurité</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>
Intrusion de personnes étrangères	4%	4%	3%	3%	5%
Port d'arme	1%	1%	3%	2%	2%
Jet de pierres / autres projectiles	1%	1%	1%	5%	1%
Incendie ou tentative	3%	1%	0.5%	4%	6%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	-	0.4%	-
<b>Autres faits graves</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>	<b>8%</b>
Autres faits graves non précisés	3%	6%	4%	3%	4%
Suicide ou tentative	2%	1%	-	1%	4%
Trafic de produits psychotropes	1%	0.4%	-	-	-
Autres trafics divers (recel)	-	-	-	0.4%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

N.B. Les atteintes à la vie privée / au droit à l'image sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

En considérant la diversité des incidents déclarés, nous observons que les violences physiques, les violences verbales (insultes et menaces graves), les dommages causés au(x) matériel et locaux ainsi que les vols (y compris les tentatives) concentrent entre 69% et 77% des faits de violence survenus en milieu scolaire. À l'inverse, plusieurs événements tel que le racket, le bizutage ou encore le trafic de produits psychotropes, probablement plus difficilement identifiables par les autorités scolaires, sont moins fréquemment signalés dans

les recensements. Les actes portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image (via les réseaux sociaux notamment), intégrés dans le recensement depuis la rentrée 2019, représentent 3% des actes déclarés par les écoles.

### 4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes

Les profils des auteurs et des victimes des incidents graves déclarés sont relativement stables (*Figure 8*). Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves, le plus souvent de sexe masculin. Le personnel de l'école, regroupant les membres de la direction, le corps enseignant, le personnel administratif et technique ainsi que le personnel médico-psycho-social, n'est impliqué comme auteur que dans des cas rarissimes. Enfin, nous observons qu'entre 10% et 13% des incidents qui se déroulent au sein des établissements genevois sont le fait de personnes totalement extérieures à l'école. Une part relativement importante des signalements ne fournit aucune information sur l'auteur des violences (entre 10% et 25% selon les années).

Nous pouvons néanmoins relever certaines variations dans les profils des auteurs lors des années scolaires 2017-18 et 2018-19. Les élèves sont alors moins fréquemment désignés comme auteurs des actes (66% et 61%, contre 73% à 79% les autres années) ; en corollaire, la part des auteurs non identifiés est plus importante (21% en 2017-18 et 25% en 2018-19).

Figure 8. Évolution des profils des auteurs et des victimes au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés
<b>Auteurs</b>					
Élèves (y compris groupes)	79%	66%	61%	73%	73%
<i>dont garçons</i>	62%	56%	44%	56%	53%
<i>dont filles</i>	14%	10%	11%	12%	15%
<i>dont genre non précisé</i>	3%	1%	6%	5%	5%
Personnel de l'école	-	1%	2%	1%	1%
Personnes extérieures à l'école	11%	12%	12%	10%	13%
Auteur non identifié	10%	21%	25%	17%	14%
<b>Victimes</b>					
Élèves (y compris groupes)	49%	43%	36%	41%	48%
<i>dont garçons</i>	25%	26%	19%	25%	27%
<i>dont filles</i>	20%	14%	14%	14%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	4%	2%	4%	3%	7%
Personnel de l'école	33%	28%	32%	29%	27%
<i>dont hommes</i>	15%	14%	14%	14%	10%
<i>dont femmes</i>	18%	13%	17%	13%	16%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	1%	1%	2%	1%
Personnes extérieures à l'école	2%	1%	3%	1%	1%
Biens matériels	16%	29%	29%	29%	23%

Source : SRED / Recensement SIGNA

Selon les données récoltées par le recensement SIGNA, les principales victimes des violences à l'école sont des élèves (36% à 49% selon les années). Entre 28% et 33% des incidents graves sont perpétrés envers le personnel de l'école : les enseignants sont alors le plus souvent visés, indépendamment de leur genre. De même, nous pouvons constater qu'au cours des cinq dernières années les biens et matériels scolaires sont fréquemment ciblés (16% à 29%).

#### 4.4 Évolution des lieux

L'enceinte de l'école, composée de ces différents lieux d'enseignement (salle de cours, ateliers, laboratoires), lieux de vie scolaire (couloirs, cours de récréation, préaux, toilettes, vestiaires, réfectoire, restaurant scolaire) et lieux d'administration (locaux administratifs, salle des maîtres), reste le principal espace de manifestation des actes violents (entre 70% et 77%, *Figure 9*). D'autres places périphériques (abords immédiats de l'école, parkings) ou environnements (trajet domicile/école, sorties scolaires) sont également rattachés à la violence en milieu scolaire.

Figure 9. Évolution des lieux de déroulement des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés
Enceinte de l'école	75%	77%	71%	75%	70%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	36%	28%	29%	33%	27%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	36%	45%	40%	37%	41%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	3%	4%	2%	5%	2%
Abords de l'école	13%	17%	18%	17%	18%
Trajet école / domicile	2%	1%	3%	1%	3%
Numérique (réseaux sociaux, internet, téléphone)			<i>Non recensé</i>	3%	1%
Sorties scolaires	2%	-	0.5%	2%	0.3%
Lieu non précisé	7%	5%	7%	1%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

N.B. Les violences véhiculées par des outils numériques sont recensées depuis l'année scolaire 2019-20.

Source : SRED / Recensement SIGNA

#### 4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel

Si le signalement aux instances institutionnelles des incidents survenus dans les écoles laisse entrevoir une certaine variabilité selon les années (*Figure 10*), nous observons que la police représente la principale instance de dénonciation des violences (dépôt de plainte).

**Figure 10. Évolution des signalements auprès d'une instance spécifique au cours des cinq dernières années**

	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés	Année scolaire 2019-2020 270 actes recensés	Année scolaire 2020-2021 350 actes recensés
Aucun signalement	67%	71%	57%	65%	58%
Signalement à une ou plusieurs instances	33%	29%	43%	35%	42%
<i>dont police</i>	30%	26%	40%	32%	37%
<i>dont services de l'OEJ</i>	4%	3%	5%	4%	6%
<i>dont justice</i>	4%	1%	2%	1%	1%

N.B. Un incident grave peut donner lieu à un signalement auprès de plusieurs instances ; les pourcentages des instances « police », « services de l'OEJ » et « justice » ne sont donc pas additionnables.

Source : SRED / Recensement SIGNA





## Bibliographie

- Bauer, A., Soullez, C., Anton, A., Bernard, J.-M., Debarbieux, E., Forestier, A. & Martin, E. (2010). *Mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille*. Rapport remis au ministre de l'éducation nationale. Paris.
- Carra, C. (2009). Violences à l'école élémentaire : Les difficultés de construction d'un ordre scolaire. *Questions pénales*, XXII (5), pp.1-4. CESDIP.
- Debarbieux E. (2011). *À l'école des enfants heureux... enfin presque*. Bordeaux & Paris : Observatoire international de la violence à l'école & UNICEF France.
- Debarbieux, E., Alessandrin, A., Dagorn, J. & Gaillard, O. (2018). *Les violences sexistes à l'école. Une oppression viriliste*. Observatoire européen de la violence à l'école.
- Feyfant, A. (2010). Des violences à l'école... *Dossier d'actualité de la VST*, 54. Lyon : Institut national de recherche pédagogique.
- Gros, D. (2013). L'observation des faits de violence en milieu scolaire à Genève. *Note d'information du SRED n° 56*. Genève : SRED.
- Kaiser, C.A. & De Marcellus, O. (2009). *Recensement et synthèse des recherches empiriques relatives à la violence en milieu scolaire effectuées dans des établissements genevois depuis 1998*. Genève : SRED.
- Kaluszynski, M. & Froment, J.-C. (2000). *Pratiques et politiques de gestion de la violence à l'école primaire*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire / Centre d'études et de recherche sur le droit et l'administration publique.
- Vuille, M. & Gros, D. (1999). *Violence ordinaire*. Genève : SRED (Cahier n° 5).

# Annexes

## Annexe 1. Listes des choix proposés dans le recensement SIGNA

### ▪ Nature des incidents graves

#### Evènement

Atteinte à autrui - Atteinte vie privée / droit à l'image (via réseaux sociaux notamment)

Atteinte à autrui - Bizutage

Atteinte à autrui - Insultes graves

Atteinte à autrui - Menaces graves

Atteinte à autrui - Racket ou tentative, extorsion de fonds

Atteinte à autrui - Violences physiques à caractère sexuel

Atteinte à autrui - Violences physiques avec arme ou arme par destination

Atteinte à autrui - Violences physiques sans arme

Atteinte à la sécurité - Fausse alarme (incendie, bombe)

Atteinte à la sécurité - Incendie ou tentative d'incendie

Atteinte à la sécurité - Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement

Atteinte à la sécurité - Jet de pierres ou autres projectiles

Atteinte à la sécurité - Port d'arme

Atteinte aux biens - Dommages au matériel ou au locaux

Atteinte aux biens - Dommages aux biens personnels

Atteinte aux biens - Tags

Atteinte aux biens - Vol ou tentative de vol

Autres faits - Suicide ou tentative de suicide

Autres faits - Trafic de produits psychotropes

Autres faits - Trafic divers autres que de produits psychotropes (recel, ...)

Autres faits - Autres faits graves

### ▪ Auteurs et victimes

#### Auteurs

Élève de l'établissement

Enseignant

Famille d'élève de l'établissement

Groupe d'élèves de l'établissement

Personnel administratif, technique et d'entretien

Personnel de direction

Personnel de l'institution scolaire extérieur à l'école ou à l'établissement

Personnel médico-psycho-social

Personnes extérieures à l'école ou à l'établissement

Inconnu

Sans objet \*

Autres

\* uniquement pour les victimes.

▪ **Tranche d'âge des auteurs et des victimes**

**Tranche d'âge**

Inférieur à 6 ans

De 6 à 8 ans

De 9 à 11 ans

De 12 à 14 ans

De 15 à 17 ans

18 ans et plus

Inconnu

Sans objet

▪ **Lieux**

**Lieux**

Abords immédiats de l'établissement

Atelier, laboratoire

Couloirs

Cour de récréation, préau

Installations sportives

Internat

Lieu d'accueil

Lieux de stage

Locaux administratifs

Médiathèque

Parking

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter), internet (Youtube)

Restaurant scolaire, réfectoire

Salle de cours

Salle des maîtres

Salle d'études ou permanence

Sorties scolaires

Téléphone (sms, WhatsApp, Snapchat, Messenger, etc...)

Toilettes

Trajet individuel entre école et domicile (privé ou public)

Transport scolaire

Vestiaires

Autre

**Annexe 2. Incidents graves selon le degré d'enseignement (détail)**

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire I		Enseignement secondaire II		Ensemble des degrés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Atteintes à autrui</b>	<b>47</b>	<b>66%</b>	<b>92</b>	<b>70%</b>	<b>78</b>	<b>53%</b>	<b>217</b>	<b>62%</b>
Violences physiques	28	39%	49	37%	35	24%	112	32%
Insultes graves	15	21%	27	21%	21	14%	63	18%
Menaces graves	2	3%	10	8%	15	10%	27	8%
Violences sexuelles	-	-	-	-	3	2%	3	1%
Racket / extorsion de fonds ou tentative	-	-	1	1%	-	-	1	0.3%
Bizutage	1	1%	-	-	-	-	1	0.3%
Atteinte vie privée / droit à l'image	1	1%	5	4%	4	3%	10	3%
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>14</b>	<b>20%</b>	<b>17</b>	<b>13%</b>	<b>25</b>	<b>17%</b>	<b>56</b>	<b>16%</b>
Dommages matériel/locaux	8	11%	13	10%	7	5%	28	8%
Vol / tentative de vol	4	6%	1	1%	8	5%	13	4%
Tags	1	1%	2	2%	10	7%	13	4%
Dommages aux biens personnels	1	1%	1	1%			2	1%
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>6</b>	<b>8%</b>	<b>21</b>	<b>16%</b>	<b>22</b>	<b>15%</b>	<b>49</b>	<b>14%</b>
Intrusion de personnes étrangères	3	4%	4	3%	9	6%	16	5%
Port d'arme	1	1%	5	4%	2	1%	8	2%
Jet de pierres / autres projectiles	1	1%	3	2%	-	-	4	1%
Incendie ou tentative	1	1%	9	7%	11	7%	21	6%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres faits graves</b>	<b>4</b>	<b>6%</b>	<b>1</b>	<b>1%</b>	<b>23</b>	<b>16%</b>	<b>28</b>	<b>8%</b>
Autres faits graves non précisés	3	4%	1	1%	11	7%	15	4%
Suicide ou tentative	1	1%	-	-	12	8%	13	4%
Trafic de produits psychotropes	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic divers (recel, ...)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>	<b>131</b>	<b>100%</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>350</b>	<b>100%</b>



